Experts et partenaires
des acteurs
d'une économie
plus humaine

ASSOCIATION LE GERMOIR

31 rue Principale

62 310 AMBRICOURT

Rapport sur les comptes annuels

Exercice clos au 31/12/2024

Harmonium
EXPERTS-COMPTABLES
COMMISSAIRES AUX COMPTES

Harmonium
EXPERTS-COMPTABLES
COMMISSAIRES AUX COMPTES

ASSOCIATION LE GERMOIR
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS - EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Aux membres de l'Assemblée Générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association LE GERMOIR relatifs à l'exercice clos le 31/12/2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association LE GERMOIR à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes.

Visa pour
authentification
SAS Harmonium

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne :

- La correcte comptabilisation des subventions ;
- La correcte application du traitement des charges de personnel.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de l'association Le GERMOIR à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Visa pour
authentification
SAS Harmonium

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisée par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.

  Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

Visa pour
authentification
SAS Harmonium

S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Croix, le 18 juin 2025

SAS HARMONIUM

Simon VANZEVEREN
Commissaire aux Comptes

Visa pour
authentification
SAS Harmonium

Actif

		Au 31/12/2024			Au 31/12/2023
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires [1]				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	TOTAL				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains	2 658	2 658		248
	Constructions	5 857	5 429	428	856
	Inst.techniques, mat.out.industriels	250 024	188 239	61 785	63 475
	Immobilisations corporelles en cours				11 743
	Avances et acomptes				
	TOTAL	258 539	196 326	62 213	76 324
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
	Immobilisations financières [2]				
	Participations et créances rattachées	950		950	890
	Autres titres immobilisés	14 153		14 153	14 153
	Prêts				
	Autres				
	TOTAL	15 103		15 103	15 043
	Total I	273 643	196 326	77 317	91 368
Actif circulant	Stocks et en cours	14 795		14 795	9 178
	Créances [3]				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	23 068		23 068	20 023
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres	313 998		313 998	200 084
	TOTAL	337 066		337 066	220 108
	Divers				
	Valeurs mobilières de placement				
	Instruments de trésorerie				
	Disponibilités	106 652		106 652	76 684
	Charges constatées d'avance [4]	4 944		4 944	354
	Total II	463 458		463 458	306 326
	Frais d'émission des emprunts III				
	Primes de remboursement des emprunts IV				
	Ecart de conversion Actif V				
	TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)	737 102	196 326	540 775	397 695

Renvois

(1) Dont droit au bail
(2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières
(3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)

Visa pour
authentification
SAS Harmonium

	Passif	Au 31/12/2024	Au 31/12/2023
Fonds propres	**Fonds propres sans droit de reprise**		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires	60 000	60 000
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Écarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité	4 000	4 000
	Autres		
	Report à nouveau	-26 223	4 778
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	5 465	-31 001
	Situation nette (sous-total)	**43 241**	**37 776**
	Fonds propres consomptibles		
	Subventions d'investissement	152 145	159 198
	Provisions réglementées		
	Total I	**195 386**	**196 974**
Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total I bis		
Fonds dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés	29 100	29 100
	Total II	**29 100**	**29 100**
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total III		
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		102
	Emprunts et dettes financières diverses (2)		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	50 658	52 001
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	23 739	26 865
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		11 743
	Autres dettes	978	2 198
	Instruments de trésorerie		
	Produits constatés d'avance	240 913	78 707
	Total IV	**316 289**	**171 620**
	Écart de conversion Passif V		
	TOTAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)	**540 775**	**397 695**
Renvois	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		102
	(2) Dont emprunts participatifs		

Visa pour
authentification
SAS Harmonium

		Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois	Du 01/01/2023 Au 31/12/2023 12 mois
Produits d'exploitation	Cotisations	270	625
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens	55 619	42 102
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	22 011	38 487
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	170 175	219 802
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	40	40
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières	67 735	26 928
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	287	3 801
	Utilisations des fonds dédiés		49 521
	Autres produits	21	250
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I	**316 160**	**381 560**
Charges d'exploitation	Achats de marchandises	4 280	4 107
	Variation de stocks	-3 311	172
	Autres achats et charges externes (1)	95 127	146 505
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	1 004	980
	Salaires et traitements	159 599	176 432
	Charges sociales	57 974	61 138
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	16 823	14 144
	Dotations aux provisions		
	Reports en fonds dédiés		29 100
	Autres charges	1 484	287
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II	**332 983**	**432 868**
	1. Résultat d'exploitation (I-II)	**-16 822**	**-51 308**

Visa pour
authentification
SAS Harmonium

		Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois	Du 01/01/2023 Au 31/12/2023 12 mois
Produits financiers	De participations D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	545	723
	TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III	545	723
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		275
	TOTAL DES CHARGES FINANCIERES IV		275
	2. Résultat financier (III-IV)	**545**	**447**
	3. Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV)	**-16 277**	**-50 860**
Produits exceptionnels	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	7 679 7 053 7 476	3 251 9 002 16 635
	TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS V	22 209	28 889
Charges exceptionnelles	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	467	9 031
	TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES VI	467	9 031
	4. Résultat exceptionnel (V-VI)	**21 742**	**19 858**
	Participation des salariés aux résultats VII Impôts sur les bénéfices VIII		
	Total des produits (I + III + V)	**338 916**	**411 173**
	Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	**333 451**	**442 175**
	EXCÉDENT OU DÉFICIT	5 465	-31 001
	Évaluation des contributions volontaires en nature		
	Contributions volontaires en nature Dons en nature Prestations en nature Bénévolat Total		
	Charges des contributions volontaires en nature Secours en nature Mises à disposition gratuite de biens Prestations en nature Personnel bénévole Total		

Visa pour authentification SAS Harmonium

ASS LE GERMOIR

Annexe aux comptes annuels

Date de clôture : 31/12/2024

Visa pour
authentification
SAS Harmonium

Table des matières

1 Objet de l'association 3

2 Principes et méthodes comptables 4

3 Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat 5

3.1 Actif immobilisé 5
3.2 Amortissements 5
3.2.1 État de l'actif immobilisé (brut) 6
3.2.2 Amortissements de l'actif immobilisé 7
3.2.3 Informations relatives aux filiales et participations 8
3.3 Actif circulant 8
3.3.1 État des stocks 8
3.3.2 Précisions sur d'autres créances significatives 8
3.3.3 Charges constatées d'avance et écarts de conversion d'actif 8
3.3.4 Précision sur les produits à recevoir 9
3.4 Dépréciation de l'actif **Erreur ! Signet non défini.**
3.5 Fonds propres 9
3.5.1 Fonds propres 10
3.5.2 Le résultat de l'exercice 10
3.5.3 Réserve pour projet associatif 11
3.5.4 Subvention d'investissements 11
3.6 Provisions, fonds dédiés, autres passifs 12
3.6.1 Provisions 12
3.6.2 Fonds dédiés 12
3.6.3 Précisions sur d'autres dettes (Produits constatés d'avance) 13
3.7 État des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice 14
3.7.1 Précision sur les dettes à payer 15
3.7.2 Ventilation des produits d'exploitation 15
3.7.2.1 Les produits d'exploitations 16
3.7.3 Contributions volontaires en nature 17
3.7.4 Précisions sur la nature, le montant et le traitement de certaines charges et produits 17
3.8 Informations relatives aux dirigeants (rémunérations, avances et crédits alloués, engagements en matière de retraite, pensions...) 17
3.9 Informations concernant les contributions volontaires : nature, importance (bénévolat, mise à disposition, dons en nature redistribués ou consommés...) 18
3.10 Informations relatives à l'effectif 18

Visa pour authentification SAS Harmonium

1 Objet de l'association

L'association se propose de servir de liens entre les acteurs du milieu rural et d'aider au développement de leur capacité d'initiative et d'intervention collective en faveur d'un développement rural durable. A cette fin, l'association s'efforcera notamment de :

Axe 1 : Promouvoir et fédérer les acteurs qui s'organisent en réseau pour un développement rural durable et solidaire ;

Axe 2 : Eduquer et former au développement durable et à l'économie solidaire les acteurs ruraux ;

Axe 3 : Développer et créer des initiatives économiques, socio-culturelles dans le cadre d'un programme de l'appui à la création d'activité en milieu rural, et au sein d'un site d'expérimentation pour porteurs de projets ;

Axe 4 : Valoriser la production issue de l'espace-test agricole du Germoir.

Pour mener à bien ses actions, l'association est située sur le Tiers-Lieu du Germoir où elle loue des bureaux, bâtiments et des terres agricoles.

Elle coordonne également l'espace-test agricole du Germoir.

Elle travaille en lien avec un réseau d'acteurs importants sur toute la région, et adhère au Réseau CIVAM.

Sur l'année 2024, l'équipe était composée de 5 salariés et 7 administrateurs.

Visa pour
authentification
SAS Harmonium

2 Principes et méthodes comptables

L'exercice considéré débute le 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Il a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31 décembre 2023 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat présente un total de 540 775 €uros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total produits de 338 916 €uros et un total charges de 333 451 €uros, dégageant ainsi un bénéfice net de 5 465 €uros.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'association a arrêté ses comptes et rédigé son annexe conformément aux dispositions du règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général et appliquant les dispositions particulières du règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation n'a été apporté par rapport à l'exercice précédent.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- - continuité de l'exploitation.
- - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- - indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Visa pour
authentification
SAS Harmonium

3 Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat

3.1 Actif immobilisé

À leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

— Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;

— Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;

— Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;

— Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés.

3.2 Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les immobilisations sont amorties sur les durées suivantes :

— #212 Agencements et aménagements de terrain : de 5 à 15 ans

— #213 Bâtiments : de 5 à 20 ans

— # 215 Matériel et outillages industriels : de 1 à 20 ans

— # 2180 Agencements : de 3 à 15 ans

— #2181 Agencements : de 3 à 15 ans

— # 2182 Matériels de transport : de 2 à 5 ans

— # 2183 Matériels de bureau : de 1 à 10 ans

— # 2184 Mobiliers : de 2 à 10 ans

Visa pour
authentification
SAS Harmonium

3.2.1 État de l'actif immobilisé (brut)

Immobilisations		Valeur brut début (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)		Valeur brute fin (D)
				Sorties	Virements	
Imm. incorporelles	Frais d'établissement Total I	-	-	-	-	-
	Autres immobilisations incorporelles Total II	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	Terrains	2 658	-	-	-	2 658
	Constructions	5 857	-	-	-	5 857
	Install. Tech., mat., outillage	173 842	-	-	-	173 842
	Install. générales, ag. Am. divers	31 305	-	-	-	31 305
	Matériel de transport	14 432		-	14 026	28 458
	Mat bur., informatique, mobilier	15 989	430	-	-	16 419
	Immo. Corp. En cours	11 744	2 282	-	-14 026	-
	Avances et acomptes	-	-	-	-	-
	Total III	255 827	2 712	-	0	258 539
Immobilisations financières	Participations	890	60	-	-	950
	Créances rattachées à des part.	-	-	-	-	-
	Autres titres immobilisés	14 154	-	-	-	14 154
	Prêts et autres immo. financières	-	-	-	-	-
	Total IV	15 044	60	-	-	15 104
Total général		270 871	2 772	-	-	273 643

Visa pour authentification SAS Harmonium

3.2.2 Amortissements de l'actif immobilisé

Immobilisations		Amortissements début (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Amortissements fin (D)
Amortissements incorporelles	Frais d'établissement Total I	-	-	-	-
	Autres immobilisations incorporelles Total II	-	-	-	-
Amortissements corporelles	Terrains	2 409	249	-	2 658
	Constructions	5 001	428	-	5 429
	Install. Tech., mat., outillage	112 544	13 533	-	126 077
	Install. générales, ag. Am. divers	38 364	1 970	-	40 334
	Matériel de transport	7 451	91	-	7 542
	Mat bur., informatique, mobilier	13 734	553	-	14 286
	Immo. Grevées de droits	-	-	-	-
	Total III	179 503	16 824	-	196 326
Total général		179 503	16 824	-	196 326

Visa pour authentification SAS Harmonium

3.2.3 Informations relatives aux filiales et participations

A. Renseignements détaillés concernant les filiales et participations

Filiales (+ de 50 % capital détenu)	Capital / Rés. et report avant affect.	Quote-part % / Dividendes	Valeurs comptables des titres détenus Brute Nette	CA Hors taxes / Résultats	Prêts/avances non remboursés / Cautions
SCI LE GERMOIR SIREN : 522 802 537	22 500	65.33 %	890	30 731	
	- 10 741		890	3 726	
	Observation : les capitaux propres de la SCI sont de 11 759 euros.				

3.3 Actif circulant

3.3.1 État des stocks

Catégorie de stocks appropriés à notre entité	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Matières premières et approvisionnements	8 298	0	8 298
En cours de production de biens			
En cours de production de services			
Produits intermédiaires			
Produits finis	6 497	0	6 497
Marchandises			
TOTAL	**14 795**	**0**	**14 795**

3.3.2 Précisions sur d'autres créances significatives

3.3.3 Charges constatées d'avance et écarts de conversion d'actif

3.3.3.1 Charges constatées d'avance

Nature	Montants		
	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Exploitation	4 944		

Visa pour authentification SAS Harmonium

3.3.4 Précision sur les produits à recevoir

	Montant
4096/4098 – Fournisseurs AAR	10 377
418 – Usagers Factures à établir	2 491
4387 – Produits à recevoir	1 117
Total	13 985

3.4 Fonds propres

La présentation des fonds propres dans le bilan est normée dans le règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général et appliquant les dispositions particulières du règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Le résultat comptable ne pouvant être attribué aux adhérents, qui n'ont aucun droit individuel celui-ci, le résultat positif est appelé « excédent » et le résultat négatif « déficit ». L'instance statutairement compétente se prononce sur l'affectation de l'excédent ou déficit.

Aucune distinction n'est faite entre le résultat définitivement acquis ou celui sous contrôle des tiers financeurs, soit pouvant être repris par un tiers financeur.

Une seule ligne est consacrée au résultat global de l'exercice sous la rubrique des fonds propres.

Les subventions d'investissements affectées à un bien renouvelable par l'association sont maintenues au passif dans les fonds propres avec ou sans droit de reprise.

Visa pour
authentification
SAS Harmonium

3.4.1 Fonds propres

L'apport sans droit de reprise implique la mise à disposition définitive d'un bien. Pour être inscrit en fonds propres, cet apport doit correspondre à un bien durable utilisé pour les besoins de l'association. Dans le cas contraire, il est inscrit en résultat.

Variation des fonds propres	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution ou consommation		A la clôture de l'exercice
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise	60 000	-	-	-	-	-	-	*60 000*
Fonds propres avec droit de reprise	-	-	-	-	-	-	-	-
Ecarts de réévaluation	-			-		-		-
Réserves	4 000	-	-	-		-		*4 000*
Report à nouveau	4 778	-31 002	-	-		-		*-26 224*
Excédent ou déficit de l'exercice	-31 002	36 467	-	-	-	-	-	*5 465*
Dotations consomptibles	-	-	-	-	-	-	-	-
Subventions d'investissement	159 199			-7 053		-		*152 146*
Provisions réglementées	-			-		-		-
TOTAL	*196 975*	*5 465*	-	*-7 053*	-	-	-	*195 387*

3.4.2 Le résultat de l'exercice

Il se compose d'un bénéfice de 5 465 euros définitivement acquis à l'organisme.

Visa pour authentification SAS Harmonium

3.4.3 Réserve pour projet associatif

Le « projet associatif » est constitué des différents objectifs fixés par les organes statutairement compétents de l'association ou de la fondation pour réaliser l'objet social

Intitulé des projets	Montant début exercice	Augmentation de l'exercice	Diminution de l'exercice (consommation par affectation du résultat)	Diminution de l'exercice (consommation par investissement : transfert vers le compte 1027)	Montant fin exercice
Projet	4 000				4 000

3.4.4 Subvention d'investissements

Subvention d'investissements	Montant début	Augmentations	Diminutions	Montant fin
Conseil Dpt 62	34 000			34 000
Région HDF	46 000			46 000
FOODLAB	168 260			168 260
TOTAL	**248 260**			**248 260**
QP viré au résultat	89 061	7 053		96 114

L'un des principaux projets portés par l'association depuis 2021 est la création d'un FOODLAB SOLIDAIRE. Certains investissements ont déjà eu lieu depuis cette date.

Il y a une partie non consommée nécessitant l'obtention d'un permis de construire et l'étude d'assainissement. L'association à l'aide de ses partenaires cherche à compléter l'enveloppe revue à la hausse pour la finalisation du projet.

Concernant le projet FOODLAB, l'association a constaté 168 260 € de subventions d'investissements. A ce jour, 100 443 € de cette subvention n'a pas encore été consommé. Notons que la subvention du département du Pas-De-Calais de 31 120 € fait l'objet de discussion suite à la consommation de tout ou partie de cette dernière.

Visa pour authentification SAS Harmonium

3.5 Provisions, fonds dédiés, autres passifs

3.5.1 Provisions

Comme à la clôture de l'exercice 2023, l'association n'a pas de provision au bilan de l'exercice 2024.

3.5.1.1 Provisions pour engagements de retraite et avantages assimilés

Engagements retraite	Provisionné	Non provisionné	TOTAL
Indemnités de départ en retraite		3 199	3 199
Prise en charge des cotisations mutuelle santé pour des salariés partis en retraite			

Les principales hypothèses actuarielles sont les suivantes à la date de clôture, comparée à l'exercice précédent :

- Age de départ à la retraite présumé (le cas échéant par catégorie),
- Taux d'actualisation : 3,38 %
- Taux d'augmentation annuel des salaires : 1 %

Concernant la possibilité d'être présent à l'âge de départ en retraite, notre entité utilise pour la prise en compte du turnover,

Pour la prise en compte de la mortalité, le pourcentage de survie qui résulte des tables de mortalité officielles (INSEE) distinctes pour les hommes et les femmes.

Le % retenu de cotisations ou contributions à supporter par l'entité lors du versement des indemnités est de **50 %.**

Age de départ à la retraite : **65 ans.**

Taux de rotation : **Faible.**

3.5.2 Fonds dédiés

Les fonds dédiés sont les rubriques du passif qui enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources, affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pas pu encore être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard

Visa pour
authentification
SAS Harmonium

Les sommes inscrites sous la rubrique « fonds dédiés » sont reprises en produits au compte de résultat au cours des exercices suivants, au rythme de réalisation des engagements, par le crédit du compte « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs

3.5.2.1 Contributions financières d'autres organismes

	A l'ouverture de l'exercice (19)	Reports (689)	Utilisation (789)		A la clôture de l'exercice (19)	
			Montant global	Dont remboursements	Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices"
Fondation France Bien Commun	29 100				29 100	
TOTAL	29 100	-	-	-	29 100	-

3.5.3 Précisions sur d'autres dettes (Produits constatés d'avance)

Une subvention de fonctionnement accordée pour plusieurs exercices est répartie en fonction des périodes ou étapes d'attribution définies dans la convention, ou à défaut prorata temporis. La partie rattachée à des exercices futurs est inscrite en « produits constatés d'avance »

Au 31 décembre 2024, le montant des subventions constatée en « Produits constatés d'avance » est de 240 913 euros.

Visa pour authentification SAS Harmonium

3.6 État des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'un an
DE L' ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	-		
	Prêts	-		
	Autres	-		
DE L' ACTIF CIRCULANT	Créances Clients et Comptes rattachés	23 069	23 069	
	Autres	313 998	313 998	
Charges constatées d'avance		4 944	4 944	
TOTAL		342 011	342 011	

Prêts Accordés en cours d'exercice	
Remboursements obtenus en cours d'exercice	

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles		-			
Autres emprunts obligataires		-			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	à 1 an maximum à l'origine	-	0		
	à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers		-			
Fournisseurs et comptes rattachés		50 658	50 658		
Dettes fiscales et sociales		23 739	23 739		
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		-	0		
Autres dettes		978	978		
Produits constatés d'avance		240 913	240 913		
TOTAL		316 288	316 288		

Visa pour authentification SAS Harmonium

Emprunts souscrits en cours d'exercice	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	
Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques à la clôture	

3.6.1 Précision sur les dettes à payer

	Montant
408 – FNP	27 958
4198 – Avoir à accorder	978
428 – Frais à rembourser	291
428 – Provision CP	7 750
438 – Provision CS/ CP	3 163
Total	**40 140**

3.6.2 Ventilation des produits d'exploitation

Les dépenses engagées avant que l'association ou la fondation ait obtenu la notification d'attribution de la subvention sont inscrites en charges sans que la subvention attendue puisse être inscrite en produits.

Les conventions d'attributions de subvention comprennent généralement des conditions suspensives ou résolutoires.

Une condition suspensive non levée ne permet pas d'enregistrer la subvention en produits.

Visa pour authentification SAS Harmonium

3.6.2.1 Les produits d'exploitations

	Montant	Taux
Prestations de services	22 011	7 %
Ventes de biens	55 619	18 %
Cotisations	270	0 %
Subventions	170 176	54 %
Contributions financières	67 775	21 %
Transfert de charges	288	0 %
Reprise de fonds dédiés	0	0 %
Divers	21	0 %
Total	**316 160**	

	Montant
Subvention ETAT	7 000
Subvention DRAF	9 946
Subvention PAC	433
Financement FONJEP	21 321
Subvention Conseil Dpt 62	26 500
Subvention Guide Asso	14 000
Subvention Conseil Régional HDF	5 098
Subvention FRATRI	20 122
Subvention Région alimentation	40 000
Subvention DAE ESS	25 757
Total	**170 176**

Visa pour authentification SAS Harmonium

3.6.3 Contributions volontaires en nature

Par nature effectuées à titre gratuit, elles correspondent au bénévolat, aux mises à disposition de personnes par des entités tierces, ainsi que des biens meubles ou immeubles, auxquels il convient d'assimiler les dons en nature redistribués ou consommés en l'état.

Les méthodes de quantification et de valorisation retenues sont les suivantes :

- Les ressources reçues en nature par nature par l'entité sont :
- Utilisées pour les besoins de son activité ;
- Stockées,
- Vendues.

Les ventes des dons reçus en nature sont inscrites en produits en compte de résultat sous une rubrique spécifique.

3.6.4 Précisions sur la nature, le montant et le traitement de certaines charges et produits

Honoraires des commissaires aux comptes

	CAC 1	CAC 2
Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	4 666	
Au titre d'autres prestations		
Honoraires totaux	**4 666**	

3.7 Informations relatives aux dirigeants (rémunérations, avances et crédits alloués, engagements en matière de retraite, pensions...)

Conformément à l'article 261-7.1°d du Code général des impôts, le montant des rémunérations versées aux dirigeants est nul.

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative « à l'engagement éducatif », le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus haut cadres dirigeants bénévoles ou salariés n'est pas fournie car elle aboutirait à communiquer les rémunérations individuelles.

Visa pour authentification SAS Harmonium

3.8 Informations concernant les contributions volontaires : nature, importance (bénévolat, mise à disposition, dons en nature redistribués ou consommés...)

L'association n'a pas les moyens à ce jour de quantifier les contributions volontaires en nature que représentent les temps passés par les membres et bénévoles à l'occasion des différents projets menés par l'association.

3.9 Informations relatives à l'effectif

L'effectif moyen salarié y compris celui mis à disposition de l'entité se décompose ainsi, par catégorie.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	1	
Agents de maîtrise et Techniciens	3.6	
Employés		
Ouvriers		
TOTAL	**4.6**	

Visa pour authentification SAS Harmonium